

**CONSULTATION
NATIONALE
SANTÉ ET
VIEILLISSEMENT
2018**



**PROPOSITIONS DES
CONSEILS DE
DÉVELOPPEMENT**



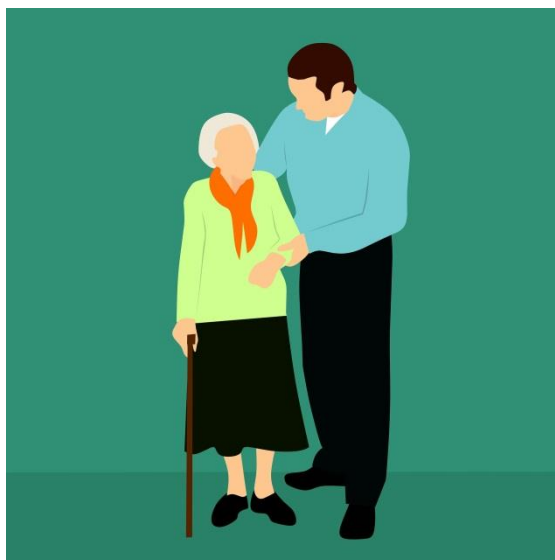
**PROPOSITIONS PORTÉES
PAR LA COORDINATION
NATIONALE DES CONSEILS
DE DÉVELOPPEMENT**

RÉSUMÉ

Les Conseils de développement ont décidé de répondre collectivement à la consultation nationale Santé et Vieillesse, sur le thème proposé « comment prendre soin de nos aînés ».

La Coordination Nationale a recueilli dans un temps court les travaux réalisés depuis 2010 par 19 Conseils de développement représentatifs du territoire métropolitain et en a fait une synthèse en quatre parties (Habitat, domotique, numérique / Mobilité / Silver économie / Qualité de vie), illustrées par des exemples concrets.

Certains Conseils de développement alertent sur la crise des Ehpad, sur la nécessaire réorganisation des services autour de projets territoriaux, sur la précarité des femmes âgées, sur la prise en compte du souhait de maintien à domicile par le renforcement des aidants familiaux, des familles d'accueil et des initiatives associatives locales, sur le besoin d'un accompagnement adapté de la fin de vie. Ils recensent pour cela les initiatives et les bonnes pratiques en matière d'habitat, de mobilité, d'équipements et de services mis en œuvre par les collectivités territoriales et leurs partenaires associatifs ou privés. Ils montrent que prendre en compte et anticiper le vieillissement de la population en accompagnant les besoins de vie quotidienne des aînés, apporte un bien être à toutes les catégories de population.



Sommaire

Introduction

Axes de préconisation

1. **Éléments de cadrage**
2. **Habitat, logement, domotique, numérique**
3. **Mobilités**
4. **Économie**
5. **Qualité de vie**

Liste des travaux cités

Dossier réalisé pour la CNCD par Marie-Claude Malhomme, Présidente du Conseil de développement de Metz métropole , Yves Raibaud, Vice-Président du Conseil de développement de Bordeaux Métropole avec l'aide d'Alexandra Vidal, chargée de mission et le soutien de Dominique Valck et Yves Londechamp, co-présidents de la CNCD.



INTRODUCTION

Le ministère de la santé a lancé le 27 septembre 2018 une consultation sur les politiques de santé et de vieillissement. La CNCND a invité ses adhérents à répondre et faire répondre au questionnaire en ligne sur le thème « Comment prendre soin de nos aînés ». Cependant il aurait été dommage de ne pas y joindre une réponse plus élaborée pour au moins deux raisons.

La première est que nous pensons que l'avis de chacune et de chacun gagne à être élaboré dans la discussion avec d'autres, issu.e.s des horizons les plus divers. C'est le sens que nous donnons à la participation citoyenne au sein des Conseils de Développement.

La seconde est que les Conseils de Développement travaillent depuis des années sur ce sujet. Il revient de façon périodique dans nos travaux car cela concerne tout le monde : les personnes âgées elles-mêmes, leurs enfants et petits-enfants, le voisinage, les édiles locaux, les associations, les services départementaux et intercommunaux pour ne citer que le premier cercle de celles et ceux qui participent à la prise en charge de « nos aîné.e.s ».

Suite aux 12èmes Rencontres nationales des Conseils de développement à Sète les 11 et 12 octobre dernier, où cette proposition d'une contribution des Conseils de Développement aux grandes consultations nationales avait été faite à Jacqueline Gourault, Ministre de la Cohésion Sociale et des Territoires, nous avons fait appel à nos membres et recueilli 19 contributions venues des Conseils de Développement suivants : Angers Loire Métropole, Pays du Doubs Central, Communauté d'Agglomération de Saint Nazaire, Grand Angoulême, La Rochelle, Grand Lyon, Estuaire & Sillon, Saumur Val de Loire, Pays d'Anenis, Pays du Voironnais, Pays Gapeçais, agglomération Boulonnaise, Pays de Vannes, Mulhouse Alsace Agglomération, l'agglomération briochine et du pays de St Briec.

Ces contributions (voir liste de contributions) sont de taille et d'ambition différentes Elles ont le mérite de couvrir à peu près tout le territoire métropolitain, des territoires ruraux les plus enclavés aux grandes métropoles, et de traiter exhaustivement du vieillissement, car chaque Conseil de développement a abordé ce sujet à partir des intérêts et des propositions de ses membres, avec des entrées souvent très différentes.

Deux éléments peuvent illustrer cette diversité des contributions.

Premièrement les classes d'âge. Vu des Conseils de Développement, la question du vieillissement ne peut se réduire à traiter seulement de la question des plus âgé.e.s, ce que nous propose le questionnaire. Ainsi les travaux des Conseils nous montrent-ils que le passage au très grand âge et à la dépendance doit se préparer bien en amont, d'abord par celles et ceux qui sont les plus concerné.e.s : les jeunes retraité.e.s, dont les études nous montrent que ce sont elles et eux qui sont le plus souvent en charge des parents très âgés, mais aussi les familles qui doivent être tôt informées des difficultés administratives et financières qui se posent si l'on veut bien accompagner les parents et grands-parents dans leurs dernières années.

Deuxièmement les particularités territoriales. Lorsqu'on lit les résultats des travaux des Conseils de Développement, on est frappé par la diversité des réponses portées aux questions de vieillissement et des solutions ingénieuses qui y sont trouvées. Ici, en zone littorale, on accueille les retraité.e.s comme une ressource pour l'économie locale, justifiant des efforts pour améliorer l'accueil et l'urbanité des lieux jusqu'à leur fin de vie. Là, en zone rurale qualifiée de « désert médical » on s'appuie sur les solidarités locales pour créer des petits lieux d'accueil de proximité permettant de sauvegarder le lien avec les familles. Ailleurs, on s'intéresse à la domotique, aux transports, au logement, aux services à la personne, aux repas, à l'accompagnement de la fin de vie et du deuil.

Partout on s'inquiète de la crise qui s'annonce, marquée par la fermeture des maisons de retraite associatives et municipales et le développement du secteur marchand. Chacun se doute que le financement « à la personne », dans un contexte de réduction des budgets des collectivités locales, ne suffira pas à endiguer la hausse exponentielle des coûts et les problèmes récurrents de ce nouveau modèle économique : gestion au plus près de la masse salariale, rationalisation des services et des soins, entraînant une pression sur le personnel et des risques de maltraitance, comme l'ont montré les mouvements sociaux dans le secteur au cours des années 2018.



AXES DE PRÉCONISATION

La Coordination nationale des Conseils de développement pourra être amenée à reprendre au niveau national certaines préconisations dans le cadre du débat sur le futur projet de loi.

A. CRISE DES EHPAD

Certains Conseils de développements alertent sur la crise des EHPAD, marquée par la disparition ou le rachat des anciennes maisons de retraite associatives ou publiques, l'envol des coûts et le risque que le modèle économique se traduise à terme par la rationalisation des services, au risque de la maltraitance des pensionnaires.

Ils préconisent :

1. Le maintien des équipements publics et associatifs de proximité, surtout en zone rurale.
2. Le plafonnement et l'encadrement des coûts.
3. L'accueil universel en fonction des revenus mais sans recours au patrimoine qui doit rester un bien transmissible aux descendants.

B. MAINTIEN A DOMICILE

Les Conseils de Développement souhaitent que tout l'effort public soit porté sur le maintien à domicile et les solutions intermédiaires, alternatives au placement en établissement par :

4. Une prise en compte financière accrue des aidants familiaux.
5. Le développement des familles d'accueil et des microstructures accueillant les personnes âgées à proximité de leur domicile.
6. La mise en place d'une organisation territoriale au plus près de chaque personne.
7. La formation des médecins généralistes, des professions de la santé et du travail social et des familles aux enjeux prioritaires du maintien à domicile.

C. AMENAGEMENT, URBANITÉ

Les Conseils de Développement encouragent le maintien des personnes âgées à domicile par un aménagement adapté à leurs modes de vie, concrétisé par une charte « vieillir près de chez soi », garantie par les pouvoirs locaux.

8. Solutions innovantes d'habitat partagé et solidaire.
9. Domotique, numérique, logements adaptés.
10. Transports adaptés, mobilités douces, mobilier urbain.
11. Véhicules individuels adaptés et transports alternatifs et solidaires en milieu rural et en grande périphérie.

D. QUALITÉ DE VIE

Les conseils de développement demandent que soit reconnu et chiffré l'apport des seniors à l'économie nationale et au lien social, en particulier celui des femmes.

12. Indemnisation, crédit d'impôts, rémunération des aidants familiaux
13. Maintien de la pension de reversion à taux plein pour les femmes qui ont ou ont eu des fonctions d'aide familiale auprès de leurs petits-enfants, enfants en situation de handicap, personnes âgées, sur simple justificatif.
14. Création par l'État et les collectivités d'une ligne budgétaire, consacrée par un pourcentage significatif, dédiée aux loisirs sportifs et culturels des seniors.
15. Mise en place au niveau national d'actions financées pour l'accompagnement de la fin de vie et au deuil.



1. VIEILLISSEMENT : ÉLÉMENTS DE CADRAGE

Résumé : il faut prévoir l'augmentation du nombre de personnes âgées sur un territoire qui n'est pas homogène, anticiper sur les besoins futurs en connaissant mieux la population locale, diagnostiquer les atouts et les faiblesses de la prise en charge des personnes âgées dans chaque territoire par des dispositifs d'observation adaptés.

La plupart des Conseils de Développement qui ont engagé une réflexion sur le vieillissement l'ont contextualisée avec les statistiques et les données disponibles, de façon à ancrer les problématiques locales dans une réalité globale.

A l'échelle mondiale, les projections prévoient le doublement du nombre de personnes âgées de 60 ans et plus d'ici 2050, passant de 901 millions en 2015 à 2,1 milliards. Ce vieillissement de la population est un phénomène qui touche désormais la plupart des pays et plus particulièrement les pays européens. Si l'ensemble des territoires est concerné, les milieux urbains, qui connaissent une concentration des populations, le seront davantage.

A l'échelle nationale, la France se situe à un niveau proche de la moyenne européenne, en-dessous de l'Italie (20 %), de l'Allemagne (19 %) ou encore de la Suède (17 %), avec des disparités régionales et locales reflétées par les travaux de Conseils de développement.

A l'échelle locale, les territoires s'inscrivent, dans la tendance mondiale et nationale de vieillissement, mais avec des variations territoriales. Certains soulignent un vieillissement endogène, d'autres, comme l'agglomération de La Rochelle, voient arriver des populations extérieures en recherche d'une meilleure qualité de vie.

Au sein du Pays de Saint Brieuç, le vieillissement de la population est hétérogène : dans les territoires littoraux, les personnes âgées sont beaucoup plus nombreuses ; en revanche, d'autres territoires profitent d'une dynamique démographique, avec une population jeune plus nombreuse.

En termes d'évolution, à l'instar des pays développés et spécifiquement de la France, la majorité des territoires analysés anticipe une augmentation significative des personnes de 60 ans et surtout de plus de 75 ans. Cette évolution, associée à une espérance de vie favorable, génère une augmentation des catégories très âgées, qui laisse présager une forte augmentation du nombre de personnes âgées dépendantes. L'âge moyen de la perte d'autonomie se situe autour de 83 – 84 ans. Toutefois, selon les territoires ce vieillissement est contrasté, notamment pour ceux qui profitent de dynamiques démographiques, en bénéficiant d'un apport migratoire de population jeunes.

En Pays Voironnais, on note un net accroissement des plus âgés. En 2025, la part des plus de 60 ans passerait de 22,1 à 29,9 %. De 2010 à 2025, la tranche d'âge au-delà de 75 ans passe de 7250 à 13 300.

En Région Rhône-Alpes, La part des plus de 60 ans se concentre essentiellement en zones rurales. Ainsi, les départements des Hautes-Alpes, des Alpes de Haute-Provence et des Alpes-Maritimes sont les départements les plus âgés de la région, tant par leur moyenne d'âge que par la proportion de seniors dans l'ensemble de la population...

En Côtes d'Armor, le vieillissement est hétérogène. Les zones littorales sont les territoires où les plus âgés sont plus nombreux ; en revanche d'autres profitent d'une population jeune plus importante. Sur le département, 87 % des arrivants sont plutôt des jeunes ou des actifs, la part de la population retraitée arrivante est plus faible.

En Loire Atlantique, malgré l'arrivée d'une population de 60 ans et plus, le département reste relativement jeune et la très grande majorité des personnes dans cette tranche d'âge sont peu dépendantes.

Toutefois, ces regards statistiques, voire biologiques, ne décrivent qu'une approche statique du phénomène de vieillissement et sont donc insuffisants pour rendre compte des évolutions sociales et d'espérance de vie des personnes, et par conséquent des besoins et attentes à satisfaire, mais aussi de ce qu'ils sont susceptibles d'apporter à leur territoire. Beaucoup notent ainsi qu'ils sont une réelle ressource, tant sociale qu'économique, qu'il convient d'analyser précisément.

Le Conseil de développement de Mulhouse note que « Les seniors d'hier, d'aujourd'hui et de demain sont très différents ».

Pour le **Conseil de développement du Pays Gapençais** « Les individus ne sont pas aujourd'hui vieux à 60 ou 65 ans comme hier ». Aussi invite-t-il à revoir les clichés traditionnels et à changer notre regard sur la vieillesse. Les trois âges des seniors (60-74 ans, 75-84 ans, 85 et plus) peuvent se comprendre sous l'angle de la dépendance, ou celui des besoins qu'ils ont par rapport à leur territoire de vie et les ressources qu'ils peuvent y apporter....

Le vieillissement de la population a des répercussions différentes dans les territoires urbains, ruraux ou périphériques. Il exprime des besoins multiples, pose des questions sociales, intergénérationnelles, de prise en charge, d'équilibre démographique, financier qu'il importe d'anticiper le plus tôt possible. Pourtant, même si ce phénomène est connu depuis plusieurs années, les mesures nécessaires tardent à être mises en œuvre, car cela n'est pas jugé prioritaire.

Le Conseil de développement du Pays Gapençais, remarque que le vieillissement se place en dernier dans le classement des préoccupations de la population française, bien loin derrière la pauvreté, le cancer et le chômage.

Le constat effectué au travers d'enquêtes de Conseils de développement concernant la prise en charge des aînés relève que celle-ci est disparate et marquée par une sectorisation des secteurs, des types d'aides et des acteurs. Elle perd ainsi en efficacité et en lisibilité. Plusieurs préconisations de Conseils de Développement appellent à une meilleure coordination.

Le Conseil de développement du Pays Gapençais, remarque que de nombreuses structures et personnes gravitent dans le champ du vieillissement des populations ; mais ces dernières se connaissent peu les unes les autres, ce qui pose des problèmes de coordination.

Les enjeux et défis à relever sont donc multiples, souvent interdépendants : habitat, économie, qualité de vie. Les acteurs du territoire, que sont les Conseils de développement, y répondent par des propositions concrètes, adaptées aux situations locales et à la diversité des populations concernées.



2. HABITAT, LOGEMENT, DOMOTIQUE, NUMÉRIQUE

Résumé : le maintien à domicile comme le passage vers un habitat collectif doivent être adaptés pour chaque individu. Pour cela il n'existe pas deux mais de multiples solutions intermédiaires dont certaines sont répertoriées ici. Les solutions doivent être pensées à l'échelle des bassins de vie pour garder, le cas échéant, la ressource des familles et du voisinage. La domotique et le numérique peuvent permettre de prolonger l'autonomie des plus âgé.e.s.

Les besoins en matière de logement apparaissent comme centraux pour de nombreux acteurs qui, de fait, développent un ensemble de catégories et modes d'habitat en mettant en évidence les évolutions innovantes et les tendances prospectives. Elles vont des diverses possibilités de maintien à domicile avec adaptation ou colocation, en logements individuels ou collectifs, à l'habitat collectif avec services, en passant par l'accueil temporaire, etc.

Toutefois, en préalable à la recommandation de solutions, compte-tenu du profond bouleversement structurel, socio-économique que le vieillissement provoque et provoquera, une réflexion de fond doit être entreprise pour revisiter les concepts, les conceptions et les propositions traditionnels.

Le Conseil de développement Estuaire & Sillon, estime qu'en matière de logement des seniors, les compétences administratives classiques ne sont plus adaptées à la taille des enjeux.

Nonobstant ces remarques, presque toutes les contributions des Conseils de développement étudiées recensent et/ou passent en revue la panoplie des modalités et types de logement adaptés au vieillissement, existants ou en développement.

En priorité, c'est l'adaptation des logements et les aides afférentes qui sont mises évidence, avec des variantes selon les territoires. Pratiquement les solutions trouvées peuvent permettre à la personne vieillissante de garder son logement. Elle favorise le maintien à domicile et donc le lien social avec le maintien d'une vie locale.

Le Conseil de développement de Saint-Nazaire agglomération recense ainsi des aides à l'adaptation au logement en Loire-Atlantique, notamment l'acquisition ou la location de logements déjà adaptés, baptisés « logements bleus », situés au rez-de-chaussée d'un immeuble, conçus pour l'accueil d'une personne âgée en perte d'autonomie, dotés de divers équipements : salles de bains équipées, de barres d'appui, volets roulants électriques, prises en hauteur, couleur basse vision.

Le Conseil de développement de l'agglomération Boulonnaise incite à accorder une part croissante aux besoins des personnes âgées dans le cadre de la politique de l'habitat par l'adaptation du logement à la dépendance et la prévention des risques.

Le Conseil de développement de St Briec préconise l'expérimentation de formes d'habitat évolutives en fonction des modifications au sein des ménages ou des usages du logement : rétrécissement du ménage, cohabitation intergénérationnelle, lieux de vie partagés avec le voisinage (par exemple pour l'accueil temporaire de la famille).

En matière d'habitat individuel, diverses solutions existantes ou à promouvoir sont également passées en revue, de

l'individuel simple au groupement pavillonnaire, avec services à la personne.

Le Conseil de développement de Saint-Nazaire agglomération, cite le « Village retraite », à Cordemais 44, composé d'un ensemble de pavillons individuels pour personnes âgées avec services d'aide à domicile. Le service gérant le village retraite est chargé du suivi administratif et de l'entretien du matériel. Il existe une gamme très large de villages retraite : les villages Sénioraires, les MARPA (Maison d'Accueil Rurale pour Personnes Âgées), les éco-villages...

Le Conseil de développement de Mulhouse mentionne le concept de Vill'âge bleu avec soins et services d'accompagnement conçu par la Mutualité Française Bourguignonne (ex. à Dijon)

Certains, par exemple le **Conseil de développement Estuaire et Sillon**, déconseillent ces solutions, qualifiées de ghettos.

En logements collectifs, également une diversité de possibilités et/ ou de structures existe, entre logements autonomes et établissements d'hébergement. Ils diffèrent, notamment en fonction des milieux, urbains / ruraux. Cela va des foyers logement et résidences services à l'habitat intermédiaire ou alternatif. Une réflexion à l'échelle des bassins de vie est préconisée.

Le Conseil de développement Estuaire & Sillon, estime indispensable d'effectuer une réflexion à l'échelle du grand bassin de vie pour l'hébergement collectif spécialisé, compte tenu notamment du développement des maladies dégénératives.

Le Conseil de développement de Saint-Nazaire agglomération présente plusieurs types de logements collectifs, notamment sociaux, destinés à des personnes âgées plutôt autonomes, conçus à l'origine comme un logement intermédiaire entre le domicile et la maison de retraite. Ils ne sont généralement pas médicalisés :

- Les résidences services ou « Domiciles services », petits appartements individuels, en centre-ville, équipés de services collectifs : restauration, animation, aide administrative,
- Les foyers-logement, petits appartements indépendants, avec salle à manger collective.

Le Conseil de développement du Pays Gapençais évoque la mise en place d'hébergements collectifs en centre bourg et de services associés pour seniors autonomes. L'idée est de favoriser le maintien en centre bourg, afin de rester dans les communes rurales où ils ont vécu et d'éviter le placement en maison de retraite et l'isolement de la population vieillissante.

Plusieurs formes d'habitat partagé, participatif, pouvant être temporaire, sont proposées à la fois en milieu urbain et rural : cohabitation / colocation entre seniors, cohabitation intergénérationnelle, accueil familial. Elles peuvent contribuer à lutter contre l'isolement, amoindrir les coûts d'hébergement, favoriser les liens sociaux, échanger les savoirs. Elles nécessitent des temps d'adaptation, d'expérimentation, la proximité pouvant être source de tensions, poser des problèmes de sécurité, nécessiter la confiance,... L'intervention d'un intermédiaire peut permettre d'aplanir les difficultés :

Le Conseil de développement de Saint-Nazaire agglomération relate plusieurs modalités de partage de logement : colocation / cohabitation entre seniors avec site d'annonces colocation entre seniors et étudiants (habitat intergénérationnel avec sollicitation d'une aide dans la vie quotidienne) ; l'accueil familial des personnes âgées qui s'inscrit à la croisée de deux courants actuels : le maintien à domicile et l'orientation vers de petites structures d'hébergement. L'accueil permet à la personne âgée de retrouver un nouveau «chez soi», organisé autour d'une vie de famille, avec un soutien adapté à sa dépendance.

Le **Conseil de développement du Pays Gapeçais** évoque les services d'associations proposant un partage de domicile en échange de services ou de locations. Principe : une personne âgée disposant d'une chambre libre et désireuse d'un peu de compagnie ou d'un complément de revenus accueille un.e étudiant.e recherchant un logement à un prix abordable. Il recense également un centre d'hébergement temporaire l'hiver (zone de montagne) pour les personnes âgées, afin de répondre à l'isolement des habitants des hameaux durant la période hivernale.

Le **Conseil de développement de l'agglomération mulhousienne**, préconise la solution de l'habitat participatif, existant depuis les années 1960, surtout aux Pays-Bas (béguinage) et dans les pays scandinaves et anglo-saxons. Ce mode de vie, s'appuyant sur une volonté de vivre ensemble, respecte l'espace privé de chacun tout en prévoyant, des espaces de vie et des services en commun, des règles de vie collectives, parfois concrétisées par une charte. Il permet de réduire la consommation d'espace et d'énergie. Il peut être ouvert sur le quartier, voire s'inscrire dans un projet environnemental.

Le **Conseil de développement de Vannes** note que l'habitat participatif intergénérationnel permet d'éviter l'isolement, de stimuler et de solidariser les personnes appartenant au même du collectif, d'encourager la bienveillance, de partager le savoir.

Ces multiples modalités d'habitat nécessitent en outre : des structures d'encadrement (instances d'aide adaptée), des points de vigilance, la sensibilisation des organismes concernés ainsi que, plus largement, l'intégration de la question du vieillissement, au sein des documents d'urbanisme (PLU, Scot) et de planification (PLH), ainsi que les plans de rénovation thermique et de transition énergétique.

Dans plusieurs travaux des Conseils de développement, il est souligné que la question du vieillissement amène à repenser l'ensemble des villes, des bassins de vie, des lieux et des modes d'habitat et de leurs aménagements, avec un regard pragmatique et prospectif afin de réaliser les adaptations nécessaires à l'évolution démographique.

A ces propositions et suggestions concrètes d'hébergement s'ajoutent des services liés à la domotique¹, pour intégrer les innovations technologiques, apporter davantage de sécurité, de confort.

¹ Apport de solutions techniques pour répondre aux besoins de confort (gestion d'énergie, optimisation de l'éclairage et du chauffage), de sécurité (alarme) et de communication. D'après Wikipédia

Le **Conseil de développement du Pays Gapeçais** relève la mise en place, lors du « plan canicule », d'une surveillance visio-phonique de personnes âgées ou malades, visant à avoir un suivi et un contact permanent avec les personnes âgées dépendantes via un poste de visiophonie (poste de téléphone + une caméra reliée via l'ADSL). IL permet à la personne âgée de pouvoir converser avec des permanents du CLIC du territoire.

Le **Conseil de développement de Vannes** estime que la domotique peut offrir des services divers pour soulager des personnes âgées : détecteurs, téléphone à une touche... De même, les appareils issus des innovations de l'intelligence artificielle, robots domestiques, pourront aider les personnes dans les tâches quotidiennes, voire leur tenir compagnie.

Le numérique

Dans la prise en compte du vieillissement, quelques Conseils de Développement abordent la question du numérique, soit pour remarquer que celui-ci est susceptible de proposer des services, soit que les aîné.e.s, comme l'ensemble de la population vivent dans un monde numérique, auquel un grand nombre n'est pas encore familiarisé (automatisation, dématérialisation) et risque d'être marginalisé, voire exclu. Les propositions portent alors sur l'amélioration des services et la facilitation de leur accès.

Le **Conseil de développement de Saint Briec** remarque que le numérique offre de multiples possibilités d'accéder aux services, sous des formes différentes : télé-médecine, achat en ligne,... qui doivent pouvoir être accessibles à toutes et tous.

Le **Conseil de développement de Mulhouse** demande :

- La création d'un guichet unique dans chaque commune pour accompagner et conseiller les personnes âgées dans leurs démarches administratives et achats par internet (billet d'avion/train, banque, impôts, alarmes individuelles...)
- Le maintien d'une option papier dans les communes des documents administratifs et l'ensemble des éléments de communication qui dépendent d'elles
- Une formation à l'informatique pour les personnes âgées qui le souhaitent, via les associations ou des jeunes en service civique



3. VIEILLISSEMENT ET MOBILITE

Résumé : la baisse de mobilité des personnes âgées signe leur retrait de la vie sociale. Elle n'est pas inéluctable si l'environnement s'adapte : transports en commun, circuits piétons équipés de bancs et toilettes publiques, passages piétons et accès adaptés aux commerces et services publics permettent le maintien en ville. Ces équipements sont utiles à chacune et chacun à un moment de sa vie. L'amélioration des véhicules individuels, l'autopartage, le covoiturage, les transports à la demande sont des solutions adaptées pour les derniers kilomètres en périphérie et pour le milieu rural.

La mobilité est un enjeu majeur de qualité de vie de notre société. Ainsi, selon une enquête du Laboratoire de la mobilité inclusive, les Français considèrent que la capacité à se déplacer facilement conditionne la qualité de vie au quotidien. Celle des personnes âgées inclut donc l'ensemble des catégories de populations,

Comme le remarque le **Conseil de développement de l'agglomération mulhousienne** : « Une société accessible à tout pour tous est une société pour tous les âges ... »

La mobilité des seniors conditionne leur maintien à domicile, leur capacité à rester autonome, à entretenir des liens sociaux... Plusieurs Conseils de Développement constatent que moins les personnes âgées se déplacent, plus leur état se dégrade, plus elles vieillissent et plus elles rencontrent de difficultés à se déplacer (freins physiques, matériels, cognitifs). Ce qui n'est pas forcément en lien avec l'offre de transports.

Les chiffres clefs de la mobilité, émanant du « Laboratoire de la mobilité inclusive », ont été repris par le Conseil de développement de l'agglomération mulhousienne. Le nombre moyen de déplacements par jour à 55 ans : 4, après 75 ans : moins de 3. 30 % des plus de 65 ans ne sortent pas un jour donné. 16 % des 65-74 ans et 44 % des plus de 75 ans déclarent une gêne pour se déplacer. 8 % des 65-74 ans et 19 % des plus de 75 ans une gêne pour la conduite.

Les transports utilisés par les plus de 75 ans sont : la voiture (50%), la marche (39%), les transports publics (5 %), le vélo (2,9%). Enfin 25% des + de 75 ans hors périmètre des transports urbains n'effectuent aucun déplacement de toute la semaine.

Les déplacements des seniors dépendent de plusieurs facteurs : la diversité et l'accès des offres de transports en commun, l'éloignement du centre-ville, les zones rurales. Elles dépendent aussi de leur degré d'autonomie. Les Conseils de Développement préconisent d'étudier la mobilité des seniors de façon globale, notamment lors de l'élaboration ou la révision de schémas de déplacement du territoire, ce en lien avec l'aménagement / la planification de l'espace et à une large échelle, par exemple celle des Scot.

Le **Conseil de développement du Pays Gapençais** estime nécessaire de réaliser une réflexion des besoins globaux des personnes âgées (adaptation de l'offre de transport : lieux, horaires, desserte ; développement d'un accompagnement, ...)

Pour le **Conseil de développement du Boulonnais**, l'autonomie des personnes âgées est favorisée si celles-ci disposent d'un maintien des possibilités de mobilité. Le « rétrécissement de l'univers » précédant souvent la dépendance, il est nécessaire de rendre l'environnement plus favorable à la mobilité des personnes âgées : par exemple en intégrant les contraintes de déplacement des personnes âgées dans l'aménagement de l'espace urbain et en rendant le transport en commun plus accessible.

Les Conseils de développement abordent la question de la mobilité des personnes les plus âgées en même temps que celle des personnes porteuses de handicaps, d'autant que la problématique du vieillissement des personnes en situation de handicap est souvent oubliée.

Le **Conseil de développement du Pays d'Ancenis** propose que les questions d'accessibilité (transports, logements, services, commerces...) soient étudiées en même temps pour les personnes âgées et celles en situation de handicap.

Plusieurs exemples et/ou préconisations de modalités de déplacement sont présentés par les Conseils de Développement, en remarquant, que s'il convient de « maintenir un esprit de service public », il ne saurait se substituer aux réseaux familiaux et de voisinage. Il s'agit notamment de développer des alternatives à la voiture et d'offrir des possibilités diversifiées de transports en commun (transports adaptés, solidaires, à la demande,..).

Diverses modalités de transports adaptés

Le Conseil de développement de l'agglomération mulhousienne note que les déplacements en transport adapté sont très fréquentés par les personnes âgées. Il en cite plusieurs exemples :

- DOMIBUS Un service de transport à la demande pour les personnes à mobilité réduite de l'agglomération mulhousienne, destiné aux personnes présentant un handicap ne leur permettant pas d'utiliser le réseau de transports publics
- FILEA, un service de bus à la demande qui fonctionne sur réservation pendant les heures creuses ouvert à tout le monde.

En Suède, pour minimiser la distance de marche jusqu'aux arrêts, éviter la pression et assurer un trajet convivial, un véhicule d'accès commode est mis à disposition (pas de marches intérieures, sièges confortables, fourniture de rampes et de poignées, etc.), avec arrêt à la demande et aide des conducteurs, spécialement formés.

Le Conseil de développement du Pays du Doubs Central préconise de favoriser et améliorer la mobilité des seniors dans le milieu rural (transport à la demande TADOU dans le Doubs pour les personnes les plus isolées). Il suggère également l'ouverture des transports scolaires aux non scolaires (sous réserve du respect de certaines règles : titre de transport compatible, places disponibles, respect du règlement intérieur...).

Le Conseil de développement de Saint Briec suggère que la mobilité et les déplacements du futur soient pensées pour les personnes âgées : voitures sans chauffeur, covoiturage intergénérationnel ou encore tricycles en libre-service sont autant de propositions émises par les jeunes !

Le transport solidaire

Le Conseil de développement d'Angers Loire Métropole cite des exemples d'initiatives de transports solidaires : déplacements adaptés aux besoins et aux territoires et basées sur le volontariat, s'adressant aux personnes âgées mais aussi en situation de handicap.

La marche

La marche est un mode de déplacement privilégié par les plus âgés. Selon les chiffres présentés ci-dessus, elle représenterait 40 % des déplacements chez les plus de 75 ans contre 22,3 % pour l'ensemble de la population. De fait, plusieurs Conseils de développement préconisent de favoriser ce mode et de l'inclure systématiquement dans les plans d'aménagement urbain, ne serait-ce que par des aménagements simples et peu coûteux : largeur des trottoirs, bateaux, revêtements antidérapants, allongement du temps de passage aux passages-piétons avec îlots à mi-parcours, présence de bancs publics, éclairage public adapté, toilettes publiques.



Domibus, Mulhouse Alsace Agglomération



Tadou, PETR du Doubs Central



4. VIEILLISSEMENT ET ECONOMIE

Résumé : le pouvoir d'achat des retraité.e.s peut être un atout pour l'économie locale. Il profite aux territoires les plus attractifs, dans un contexte de concurrence mondiale. Certaines villes s'en emparent et s'équipent en conséquence. Cependant la Silver économie, dans un contexte libéral, augmente les inégalités territoriales et la ségrégation sociale. Les limites de ce modèle économique sont illustrées par l'envolée des coûts des EHPAD privés, dans un contexte de disparition du service public. Une autre Silver économie, sociale et solidaire, existe sur les territoires. Les aidants familiaux et la garde des enfants représentent des millions d'heure de travail gratuit, mal évalué et pas ou peu rémunéré. C'est une économie réelle et équitable qu'il faut davantage prendre en compte.

L'augmentation de la population âgée peut être une aubaine pour l'économie locale (Silver économie). Les 15 millions de plus de 60 ans (1,4 millions de plus de 85 ans) ont des revenus plus élevés que la moyenne des français et représentent 64 % des dépenses de santé et 57 % des dépenses de loisirs. Cependant les différences entre les hauts revenus et les plus bas sont importants et cette inégalité se retrouve sur les territoires des Conseils de Développement. Les différences sont importantes également entre les femmes (plus nombreuses à vivre seules à partir de 75 ans) et les hommes : tous régimes confondus les femmes perçoivent une retraite de 42 % inférieure à celle des hommes (Observatoire des inégalités, 2017).

Pour le segment de population la plus aisée, le lieu de résidence dépend de l'attractivité du territoire, dans un contexte de concurrence internationale, quel que soit le segment d'âge de la clientèle (seniors actifs, seniors fragilisés, seniors dépendants).

Dans la Communauté d'agglomération de La Rochelle, la part des retraites dans l'ensemble des revenus est proportionnellement supérieure à la moyenne du territoire, jusqu'à 49 % au Nord de l'île de Ré. Les projections de l'INSEE indiquent qu'entre 2000 et 2030 le pourcentage des plus de 60 ans passera de 22,3 à 38 % de la population.

Une telle augmentation des personnes âgées impose un aménagement de la ville : espaces publics et transports adaptés, services à la personne, formation professionnelle. Cette adaptation au grand âge est le plus souvent utile pour toutes et tous, notamment pour d'autres catégories de la population (personnes handicapées, jeunes enfants etc.), ce que chacun.e a été ou sera à un moment de sa vie. L'arrivée des seniors profite dans ce cas à l'ensemble de la population. Dans d'autres communautés de communes où l'on envisage le vieillissement de la population comme un « avenir de la cité » cette répartition n'est pas homogène. Sur les territoires littoraux les personnes âgées sont plus nombreuses.

Dans le pays de Saint Briec, les seniors représentent 39 % de la population à Saint Briec contre 22 % à Lamballe). Le solde migratoire est faible dans le pays, le vieillissement est avant tout endogène. Le pays de St Briec estime à près de 5000 les personnes âgées dépendantes, en augmentation de 30 à 40 % dans les vingt prochaines années selon les statistiques de l'INSEE.

L'envolée des coûts

Partout en France et en particulier dans les grandes métropoles, les familles subissent un coût de plus en plus élevé des maisons de retraites et EHPAD dans le secteur privé. Une étude de la DRESS (2018) indique qu'un tiers des personnes âgées doit puiser dans son épargne ou vendre une partie de son patrimoine pour payer son hébergement dans un établissement spécialisé. 11 % sont aidés par leurs proches. La privatisation des EHPAD est un réel problème et risque de provoquer une crise majeure de l'hébergement : il apparaît donc nécessaire de maintenir un service public d'accueil (associatif, municipal ou départemental) tout en développant les ressources de l'économie sociale et solidaire et l'initiative individuelle.

Le système actuel complexe d'accompagnement à la perte d'autonomie (APA) est insuffisamment organisé et entraîne d'importantes différences de traitement selon la situation géographique des personnes, notamment en zone rurale. Le « reste à charge » est difficilement supportable pour les bénéficiaires de retraites modestes voire moyennes, accentué par l'augmentation du coût des services plus rapide que celle des avantages vieillesse et la suppression du crédit d'impôt. Les « déserts médicaux » accentuent ces inégalités territoriales.

Dans les Hautes Alpes, le pays Gapençais est attractif pour les personnes âgées extérieures comme celles qui souhaitent rester au pays. Assez bien équipé en structures d'accueil, il est cependant caractéristique de ce qu'on appelle aujourd'hui les déserts médicaux. Une réorganisation des politiques de santé à l'échelon du territoire pourrait permettre la création de nombreux emplois locaux.

Un souhait majoritaire : rester à domicile

Tous les Conseils de développement enregistrent le souhait majoritaire des personnes âgées de rester à domicile. Parmi les freins à ce maintien, ils identifient le cloisonnement des professions, la faible implication des médecins généralistes, la complexité de l'accès à l'information. Une réglementation tatillonne empêche parfois le développement des initiatives individuelles ou associatives. Il faut donc adapter les appels à projets aux territoires afin de donner plus de souplesse à un accompagnement personnalisé.

Les métiers liés au grand âge doivent être revalorisés, avec de meilleures conditions de travail. Ce sont des emplois non délocalisables, en forte croissance, qui permettent aussi bien la transition vers des CDI en établissements qu'un travail relationnel, en autonomie, propice à un épanouissement personnel.

Sur l'ensemble de la Bretagne, on estime qu'en 2020, 9 000 équivalents temps plein seront consacrés à l'accompagnement des personnes âgées dépendantes, dont 1/3 serait du personnel soignant, et 2/3 du personnel d'aide à la vie quotidienne.

Mieux rémunérer et former les aidants familiaux

Les Conseils de développement insistent sur le rôle des aidant.e.s familiaux.ales, près de 4,3 millions en France auprès de personnes âgées. Ce travail majoritairement bénévole est insuffisamment reconnu. Il faudrait prendre en compte et revoir à la hausse leurs rémunérations, exonérations ou indemnisations, ainsi que leur inscription dans des réseaux, leur permettant de bénéficier d'un accompagnement et d'une formation. Cela permettrait de valoriser leur grande utilité sociale, pour un coût public très faible.

La communauté de communes de Saumur Val de Loire compte 11 000 personnes de plus de 75 ans. La formation et le développement des aidant.e.s (au côté d'autres initiatives associatives) n'a pas pour but de remplacer les 28 résidences EHPAD et 18 résidences autonomie (1728 places) mais d'éviter qu'elles soient débordées à court terme, tout en laissant le plus grand choix aux personnes et à leur famille dans leur parcours du grand âge.

La prise en charge de patients dépendants à domicile, l'intérêt d'assouplir le cloisonnement entre domicile et institution, la prégnance de situations de perte d'autonomie et de dépendance mettent en évidence l'intérêt de structures de type « halte répit » par exemple pour les patients atteints de symptômes de type Alzheimer. Il faudrait développer des structures d'accueil de jour ou temporaires, permettant de proposer une prise en charge adaptée des patient.e.s pendant la journée, et de permettre un répit pour les aidant.e.s.

Le Conseil de développement du Boulonnais aborde cette question des aidant.e.s. Des groupes de paroles ont été mis en place par la Mutualité Sociale Agricole et la mise en place des haltes répit est en cours.

Dans le Pays Voironnais, le Conseil de développement préconise le « baluchonnage » mise à disposition d'une personne qualifiée pour une période courte à domicile, le temps d'un répit pour la famille, sans déplacer la personne âgée.

Développer les accueillants familiaux

Les accueillant.e.s familiaux.ales sont des personnes agréées pour recevoir chez elles des personnes âgées dépendantes tout en bénéficiant d'un suivi socio-médical assuré par le département. Le coût de l'accueil est moins élevé qu'en établissement et procure un revenu à la personne accueillante qui met à disposition une partie de sa maison. L'association des accueillants familiaux recrute des personnels remplaçants pour soulager les familles d'accueil, rémunérés en chèques emplois services. Les familles d'accueil sont souvent situées en milieu rural et reçoivent aussi bien des personnes âgées dont la famille est proche que d'autres habitants en zone urbaines.

En Gironde comme dans beaucoup de départements, l'hébergement en famille d'accueil, sous contrôle du Département, offre aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap, une alternative entre le domicile et l'accueil en collectivité. Environnement familial préservé, proximité et autonomie sont autant d'avantages proposés par ce mode d'hébergement.

La Silver Economie est aussi une économie sociale et solidaire. Les personnes âgées ne sont pas seulement un marché, du loisir à la dépendance, elles participent aussi d'une économie solidaire permettant à travers les aidant.e., les services à la personne, les familles d'accueil, les associations, les services départementaux, les établissements publics et privés, une redistribution équitable des aides publiques au service d'un emploi local réparti de façon égale sur les territoires.



5. PRÉSERVER UNE BONNE QUALITÉ DE VIE

Résumé : la qualité de vie des personnes âgées est un élément majeur de leur autonomie et de leur maintien à domicile. La proximité des familles et des ami.e.s, le sport, la culture les loisirs, l'engagement associatif sont sources de bien-être et de bonheur. Le bénévolat des jeunes retraités est un élément majeur de la vie sociale. L'accompagnement de la fin de vie et l'aide aux personnes en deuil font partie de cette qualité de vie qui ne doit pas céder dans les derniers moments.

Les Conseils de développement se sont interrogés sur le sens que pouvait avoir la qualité de vie pour les personnes âgées et ce que l'environnement pouvait apporter. Outre la question du suivi médical et des services aux personnes, apportant un remède à la souffrance physique et aux difficultés de la vie quotidienne, la qualité de vie se déploie sur d'autres aspects, plus psychologiques et relationnels.

Selon les critères proposés par l'Organisation Mondiale de la Santé, les hommes obtiennent des scores de qualité de vie supérieurs à ceux des femmes (74,1 sur 100, 68,5 sur 100 pour les femmes). Les différences les plus marquées se rapportent à la santé physique et mentale, où les scores moyens des hommes dépassent de 8 points les femmes. Les femmes perçoivent leur niveau d'anxiété, de dépression et de douleur plus négativement que les hommes qui, rappelons-le, meurent plus jeunes.

Bien être et bonheur

Ainsi le « bien-être émotionnel » qu'on pourrait aussi appeler le bonheur se mesure-t-il aussi dans la qualité de la relation avec les proches, la proximité de la famille, des petits enfants, des ami.e.s., le maintien d'une vie amoureuse et sexuelle.

Le Conseil de développement de Saint-Nazaire agglomération cite une enquête citée commandée par le Monde, France 2 et Harmonie Mutuelle en 2013 : 88% des personnes de plus de 70 ans disent « être heureuses », 90 % se disent « bien entourées ».

Le fait de participer à des activités et d'y prendre plaisir, de partager des moments réguliers de vie sociale avec le monde environnant (quartier, vie communale, activités intergénérationnelles, loisirs) semble primordial pour le maintien des personnes dans une démarche d'autonomie. Plusieurs Conseils de Développement préconisent l'aide à l'accès aux nouvelles communications qui permettent un contact direct et quasi quotidien avec les proches (skype, facebook, whatsapp). D'autres proposent le rapprochement de l'offre culturelle par des moyens mobiles.

Le Conseil de développement de La Rochelle préconise une attention plus grande des équipements culturels publics aux personnes âgées : utiliser les moyens existants (bibliobus) pour rapprocher certains services tels que bibliothèque, médiathèque. Plus généralement les activités de loisirs pourraient tenir davantage compte des personnes âgées.

La question du corps ne peut pas être traitée simplement du point de vue d'un traitement médical ou de soins infirmiers. Le sport (la gym, la marche) suppose un environnement adapté dont un exemple type pourrait être les bords de mer, équipés

de bancs et de toilettes publiques, permettant des haltes rapprochées.

Le Conseil de développement de l'agglomération de Mulhouse a collecté des exemples : la ville d'Eindhoven au Pays-Bas a créé un parcours-santé ludique adapté aux seniors mettant à profit son mobilier urbain. De nombreuses villes européennes ont équipé leurs parcs urbains d'agrès spécifiques aux personnes âgées permettant à celles-ci d'accomplir des exercices physiques tout en discutant ou en gardant leurs petits-enfants (ville de Lyon).

La ville de Nice a aménagé un parcours de marche en milieu urbain pour encourager les seniors à pratiquer une activité physique dans un environnement sécurisé et adapté à leurs capacités.

Faire son marché, la cuisine, aller au cinéma, chanter dans une chorale, aller à un tournoi de belote, maintenir son image corporelle par des soins et des attentions (coiffure, vêtements) sont des éléments concrets du bonheur qui ne sont pas sans rapport avec l'état de santé et le maintien de l'autonomie.

A Strasbourg Il est proposé des accompagnements collectifs «Les seniors font leurs courses» sous forme de tournées d'1h30 environ tous les jours, y compris les dimanches et jours fériés. La participation du bénéficiaire reste symbolique: 2,50 € par passager.

Les priorités du Pays d'Ancenis : en 2012, à l'occasion du projet de territoire réalisé par la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis 3 grandes priorités ressortaient de l'enquête réalisée auprès des habitants : améliorer l'offre médicale, l'adaptation du territoire au vieillissement, le développement d'un cinéma.

Utilité sociale, vie associative

La qualité de vie des seniors se mesure aussi dans leur implication dans la vie sociale, notamment dans les activités de garde ou d'aidant. Le travail représenté par la garde des petits enfants est une activité qui peut se chiffrer en milliards d'euros !

Le Conseil de développement de Saint Briec cite une note du centre d'analyse stratégique : le volume hebdomadaire de la garde des petits-enfants équivaut à celui des assistantes maternelles, soit 23 millions d'heures.

La participation à la vie associative est une autre caractéristique du troisième âge : 38 % des retraité.e.s sont dans une association (en hausse), 48 % des associations sont présidées par des retraité.e.s (chiffres CNAV). C'est dire le rôle social de cette tranche d'âge, particulièrement dans les associations à caractère humanitaire.

La plupart des Conseils de développement souligne cet engagement : un « moteur de cohésion sociale » (St Briec), qui « favorise le lien social » (Boulogne).

Dans le grand âge ce sont les associations du 3^e âge marquées par l'entre-soi qui culminent : 18 % des personnes de 80 ans sont adhérentes à des clubs et associations de ce type.

A noter la persistance de l'engagement dans des associations et groupes religieux, près d'un tiers des retraité.e.s.

Solidarités, fin de vie

Les personnes âgées ne sont pas toutes insérées dans la vie associative, et cette participation s'atténue avec le temps. Une autre vie associative tournée vers les personnes isolées, animée par des bénévoles, permet de maintenir ces liens et ces activités avec l'aide des collectivités locales et, parfois, des partenaires sociaux.

Dans le Limousin « Bavard'âge et Voisineurs » (soutenus par la Mutualité Sociale Agricole) est un réseau de bénévoles qui rendent visite à des personnes seules, ou géographiquement isolées. Les personnes qui le souhaitent peuvent accueillir l'un des bénévoles pour un moment de conversation, de jeu ou de promenade à pied.

A Angers, les Ateliers du Bien vieillir proposent aux retraités des espaces d'échange autour de la santé et du lien social. L'objectif est de prévenir les risques du vieillissement et contribuer au recul de la dépendance des retraités investis dans la vie locale

Les Conseils de développement relatent des actions régulières, souvent municipales, pour maintenir le lien intergénérationnel (rencontres entre enfants de centres de loisirs et pensionnaires de maison de retraite ou d'EHPAD).

Les quartiers de Saint-Nazaire sont conçus de telle sorte que toutes les générations y sont représentées. Chaque quartier possède une antenne intergénérationnelle, lieu d'accueil des nouveaux arrivants, d'échanges de savoirs et de savoir-faire, de rencontres et de prêts de matériel. Un blog facilite également le troc de services entre les habitant.e.s.

La participation à la vie locale se fait également grâce au partage d'expériences entre générations, valorisant la personne plus âgée et son savoir.

En Saumur Val de Loire l'association « l'outil en main », initie des jeunes de 9 à 14 ans, aux métiers manuels, par des gens de métier, artisans ou ouvriers qualifiés, bénévoles à la retraite, avec de vrais outils au sein de vrais ateliers (carreleur, charpentier, couvreur, maçon, métallier, mosaïste, plombier, tailleur de pierre, métiers d'art, de bouche). L'association «Jardiniers du Présent » anime des jardins partagés intergénérationnels.

Les Conseils de développement se penchent aussi sur la qualité de la fin de vie et de l'accompagnement des derniers mois, des derniers jours.

Le Pays d'Ancenis pose la question de la fin de vie. Comment accompagner les personnes et leurs familles sur ces questions ? L'association JALMAV (Jusqu'à La Mort Accompagner la Vie) propose son aide bénévole pour ces moments incontournables.

Sur le territoire Saumurois, l'association « coordination autonomie » propose en partenariat avec le Département du Maine-et-Loire, des cafés deuils tout au long de l'année et en différents lieux afin d'accompagner les aidé.e.s ou les aidant.e.s, mais également d'échanger et partager en toute liberté.



LISTE DES TRAVAUX CITÉS

Le vieillissement de la population : avenir de la Cité	CD de la Rochelle	Octobre 2009
Avis sur la santé dans le cadre du PLUI	CD GrandAngoulême	Mars 2018
Vieillesse démographique et dynamiques socio-économiques	CD de Saint-Nazaire agglomération	2013
Habiter et vieillir au sein de la Saint-Nazaire agglomération	CD de Saint-Nazaire agglomération	
Contribution au projet gérontologique de la COMPA	CD du Pays d'Ancenis	2014
Vieillesse de la population : comment mieux prendre soin de nos aînés	CD Saumur Val de Loire	2018
Propositions pour faire du vieillissement une opportunité de développement économique et de la qualité de vie sur le Pays Loire Angers	CD de la région d'Angers	2012
Promouvoir la santé dans les territoires ruraux du Pays Loire Angers	CD de la région d'Angers	2013
Note de synthèse des réflexions + diagnostic de santé du PETR + focus santé (cf. dossier)	CD du PETR du Doubs Central	2018
Le vieillissement de la population	CD du Pays voironnais	2017
Une nouvelle approche de l'habitat à l'échelle métropolitaine	CD Estuaire & Sillon	2015
Avis sur l'accès à la santé en Loire & Sillon	CD Estuaire & Sillon	2015
Le vieillissement de la population : opportunités et richesses pour le pays de Saint-Brieuc	CD de l'agglomération briochine et du pays de St Brieuc	2015
Capitalisation des études et diagnostics sur le vieillissement	CD du Pays Gapençais	2011-2012
Comment anticiper et accompagner le vieillissement de la population boulonnaise ?	C2D de l'agglomération boulonnaise	2010
Le vieillissement l'affaire de tous et de chacun	CD du Pays de Vannes Bretagne Sud	2013-2014
Vieillesse de la population : comment faciliter la vie quotidienne des aînés dans nos communes	CD de l'agglomération Mulhousienne	Mars 2017

Les Conseils de développement ont décidé de répondre collectivement à la consultation nationale Santé et Vieillesse, sur le thème proposé « comment prendre soin de nos aînés ».

La Coordination Nationale a recueilli dans un temps court les travaux réalisés depuis 2010 par 19 Conseils de Développement représentatifs du territoire métropolitain et en a fait une synthèse en quatre parties (Habitat, domotique, numérique / Mobilité / Silver économie / Qualité de vie), illustrées par des exemples concrets.

Certains Conseils de développement alertent sur la crise des Ehpad, sur la nécessaire réorganisation des services autour de projets territoriaux, sur la précarité des femmes âgées, sur la prise en compte du souhait de maintien à domicile par le renforcement des aidants familiaux, des familles d'accueil et des initiatives associatives locales, sur le besoin d'un accompagnement adapté de la fin de vie. Ils recensent pour cela les initiatives et les bonnes pratiques en matière d'habitat, de mobilité, d'équipements et de services mis en œuvre par les collectivités territoriales et leurs partenaires associatifs ou privés. Ils montrent que prendre en compte et anticiper le vieillissement de la population en accompagnant les besoins de vie quotidienne des aînés, apporte un bien être à toutes les catégories de population.

